

## **ZONE AUxo**

### **CARACTERE DE LA ZONE :**

Il s'agit d'une zone non équipée à vocation future d'activités artisanales, industrielles et commerciales à urbaniser à moyen et long terme.

Le secteur AUxo de l'Avocat à vocation industrielle et artisanale situé en limite sud de commune à proximité de l'A 66.

L'ouverture à l'urbanisation nécessite une modification, une révision simplifiée ou une révision générale du P.L.U. de Saverdun.

### **ARTICLE AUxo 1 - OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL INTERDITES**

Tant que la modification du P.L.U. ne sera pas introduite, sont interdites toutes les occupations et utilisations du sol, exceptés :

- l'aménagement et l'extension des constructions existantes sous réserve des conditions à l'article AUxo 2,
- les ouvrages nécessaires aux services publics et aux constructions ou installations d'intérêt collectif,
- les exhaussements et affouillements du sol.

### **ARTICLE AUxo 2 à AUxo 14**

Néant

